

## absences répétées

Par **medhuse**, le 11/04/2022 à 14:15

Bonjour,

J'ai été absente pratiquement tout le semestre à deux matières, et je viens d'apprendre que la professeure refusait de noter le partiel de ceux avec des absences injustifiées. Tous mes profs ne font pas l'appel depuis le premier semestre, et je viens donc d'apprendre qu'elle notait les absents.

Son cours est « Expression Orale », auquel je ne suis allée que 2 fois du semestre car j'angoissais d'aller dans son cours à cause de ma timidité (de même pour le second cours que j'ai raté du semestre). Et comme je savais que personne ne faisait l'appel ou ne notait les absents, je ne suis pas allée chez un médecin pour justifier mes absences (d'autant plus que c'est d'un ordre mental alors c'est plus compliqué d'en parler).

Cependant, je suis boursière, et hormis ces deux matières, je vais à tous mes cours (ceux qui ne m'obligent pas à parler devant tant de gens), et j'ai peur de devoir rembourser mes bourses pour quelque chose que je n'arrive pas à contrôler (qui est donc mon anxiété // j'en viens à en faire des crises d'asthme tellement que j'angoisse d'aller dans ces cours).

Je compte me réorienter pour l'année prochaine, mon dossier de bourse a été accepté mais je crains qu'il ne soit annulé à cause de ces absences injustifiées. J'angoisse terriblement de devoir parler à l'oral, et savoir que les profs remarquent forcément des absences me font encore plus angoisser car je me sens coupable d'un état que je ne contrôle pas.

Est-ce donc possible de les justifier avec un certificat médical qui assure que mon anxiété m'empêche de participer à certains cours ? Ou alors est-ce que cela ne justifie rien ? Et, un certificat en fin de semestre suffirait-il à justifier les absences du semestre entier ?

Par **Camilles**, le 11/04/2022 à 20:19

Parles-en à un médecin et essaye d'obtenir un certificat pour justifier tes absences

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/04/2022 à 12:31

Bonjour

[quote]

je viens donc d'apprendre qu'elle notait les absents.

[/quote]

L'appel est en effet obligatoire dans les TD.

Je rejoins les messages précédents sur le fait de parler à un médecin de votre timidité.

En revanche, pour ce qui est de l'aspect administratif de l'affaire, je n'ai pas envie de vous donner de fausses illusions. En principe, il y a délai pour justifier une absence (en général 72 heures). Ainsi même si vous obtenez un certificat médical, on vous opposera que vous auriez dû en fournir un en cours d'année.

Pour votre bourse, la seule solution est de rencontrer un psychologue du CROUS et une de lui expliquer votre situation. Peut-être qu'il/elle pourra appuyer votre dossier.

Par **medhuse**, le **12/04/2022** à **20:50**

Bonjour à tous,

Je ne sais pas comment répondre individuellement aux messages, mais dans le règlement de ma fac, j'ai 15 jours pour justifier une absence à un TD, j'ai déjà des certificats médicaux qui justifient des absences pour causes de maladies, sauf que personne n'arrive à m'indiquer où est-ce que je peux trouver l'accueil/la scolarité (les profs à qui j'ai demandé ne sont jamais dans la fac longtemps alors ils ne connaissent pas mieux que moi ...). Je réessayerai de demander de l'aide à ma fac par mail pour justifier mes absences (puisqu'ils m'ont juste dit pour mes absences à cause de maladies de juste expliquer aux professeurs, certificats ou non).

En tout cas, je vous remercie énormément pour vos réponses ! Je vais essayer d'aller voir mon médecin traitant et lui parler de ma situation d'ici la semaine prochaine.

Par **Camilles**, le **12/04/2022** à **20:57**

Je sais pas comment ta fac fonctionne exactement, mais en général la justification se fait auprès des chargés de td/prof qui relèvent les absences. Sache aussi que bien qu'il y ait un nombre maximum d'absences autorisées, le fait de les reporter à l'administration relève de l'appréciation du chargé, certains peuvent se montrer compréhensifs. Je t'invite à consulter le plus rapidement possible et ensuite en présentant tes certificats en discuter avec les dits chargés peut-être pourront-ils comprendre.

Si il te faut absolument justifier tes absences auprès de la scolarité, il y a forcément une

adresse mail qui traîne sur le site de ta fac.

Bon courage et prends soin de toi !

Par **medhuse**, le **12/04/2022** à **21:18**

Merci beaucoup !!

Comme je l'ai dit dans mon tout premier message, les professeurs (en td et en cm) ne font pas l'appel en cours, la plupart nous l'a annoncé dès le tout premier cours ! C'est pour cela que même si j'avais un certificat, les profs ne me le prenaient même pas (j'ai dû insister pour qu'une prof prenne mon certificat pour une absence à un partiel et elle m'avait même dit que ce n'était pas si utile).

Je n'ai que les absences à un cours à justifier en soit, puisque mes quelques absences dues aux transports/maladies n'ont jamais été comptabilisées, j'espère donc qu'ils seront assez compréhensifs sur ma situation. J'essaye de garder un peu d'espoir en tout cas !

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/04/2022** à **22:47**

Bonsoir

[quote]Je sais pas comment ta fac fonctionne exactement, mais en général la justification se fait auprès des chargés de td/prof qui relèvent les absences.[/quote]

Je suis chargé de TD et heureusement ce n'est pas le système de ma fac car ça me générerait de connaître le motif d'absence des mes étudiant(es) (à cause du secret médical notamment).

Dans ma fac, la justification se fait sur une plateforme en ligne et il y a une personne de l'administration chargée de vérifier que tout à bien été remplie.

Pour les absences aux examens, l'administration me dit simplement si l'absence est justifiée et j'organise un rattrapage. Au final, je ne connais jamais le motif (sauf si l'étudiant se confie) et je trouve que c'est mieux pour le respect de la vie privée.

Mais passons ... ..

D'après la dernier message de Medhuse, je comprends que sa fac fonctionne comme celle de Camilles, donc la situation peut en effet s'arranger suite à un échange avec les enseignants concernés.

Par **Camilles**, le **12/04/2022** à **22:52**

Quand je dis que la justification de l'absence se fait auprès des chargés, cela signifie simplement que c'est à eux qu'il faut adresser les certificats médicaux, sans avoir à expliquer

le motif de l'absence. Je lui conseille d'en parler avec eux seulement s'ils estiment que le certificat a été remis trop tard et qu'ils refusent de considérer les absences comme justifiées, ils pourront peut-être se montrer compréhensifs.